

# MALAUZAT

Saint Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs

## Informations municipales - Juin 2009

Pour la deuxième fois de son mandat, l'équipe municipale souhaite partager avec vous, un regard sur les finances communales. Tout d'abord sur le Compte Administratif de 2008, puis sur le Budget Primitif de 2009 et de l'utilisation qui en sera faite. Vous trouverez aussi dans ces pages des informations provenant de la mairie, de Riom-Communauté, de la préfecture, de l'Etat et du syndicat du Bois de l'Aumône.

### Les finances communales

#### Compte Administratif 2008

Le Budget Primitif 2008 de 1 383 338 €, était composé d'une section de fonctionnement de 513 086 € (37%) et d'une section d'investissement de 870 252 € (63%).

SECTION de FONCTIONNEMENT							
Nature	Dépenses		Δ réelles 2008/2007	Nature	Recettes		Δ réelles 2008/2007
	Prévues	Réelles			Prévues	Réelles	
Charges de personnel	201 608 €	188 519 €	+ 1,4 %	Impôts et taxes	275 271 €	277 995 €	+ 7,2 %
Charges à caractère général	116 812 €	93 323 €	- 5,7 %	Dotations, participations	165 009 €	169 548 €	- 7,4 %
Autres charges gestion courante	95 670 €	89 799 €	+ 6,9 %	Produits des services	20 990 €	20 785 €	+ 11,7 %
Charges exceptionnelles	9 400 €	9 400 €		Autres produits	3 500 €	6 963 €	- 48,2 %
Charges financières	17 500 €	17 370 €	- 8,1 %	Produits exceptionnels	3 600 €	10 464 €	
Résultats de 2008		+ 398 413 €	+ 2,7 %			+ 485 765 €	+ 2,4 %
Report de 2007						+ 34 716 €	
TOTAL		+ 398 413 €	+ 2,7 %			+ 520 482 €	+ 6,3 %

Par délibération du 27 mars 2009, le solde de la section de fonctionnement de 122 069 € a été reporté au Budget Primitif 2009 pour 30 00 € à la section de fonctionnement et 92 069 € à la section d'investissement.

SECTION d'INVESTISSEMENT							
Nature	Dépenses		Δ réelles 2008/2007	Nature	Recettes		Δ réelles 2008/2007
	Prévues	Réelles			Prévues	Réelles	
Nouvelles opérations	771 782 €	326 581 €	+ 455,2 %	Subventions	197 395 €	18 425 €	- 52,8 %
Restes de 2007				Dotations	101 377 €	101 098 €	- 30,7 %
Remboursement d'emprunts	39 405 €	38 943 €	+ 4,1 %	Emprunts	122 711 €	0 €	
Opérations patrimoniales	59 064 €	50 527 €		Opérations patrimoniales	42 320 €	50 527 €	
Résultats de 2008		+ 416 052 €	+ 332,3 %			+ 170 051 €	- 8,1 %
Report de 2007						+ 334 351 €	
TOTAL		+ 416 052 €	+ 332,3 %			+ 504 403 €	+ 17,1 %

Par délibération du 27 mars 2009, le solde de la section d'investissement de 88 350 € a été intégralement reporté à la section d'investissement du Budget Primitif 2009

#### Evolution du taux des trois taxes perçues pour le compte de la Commune

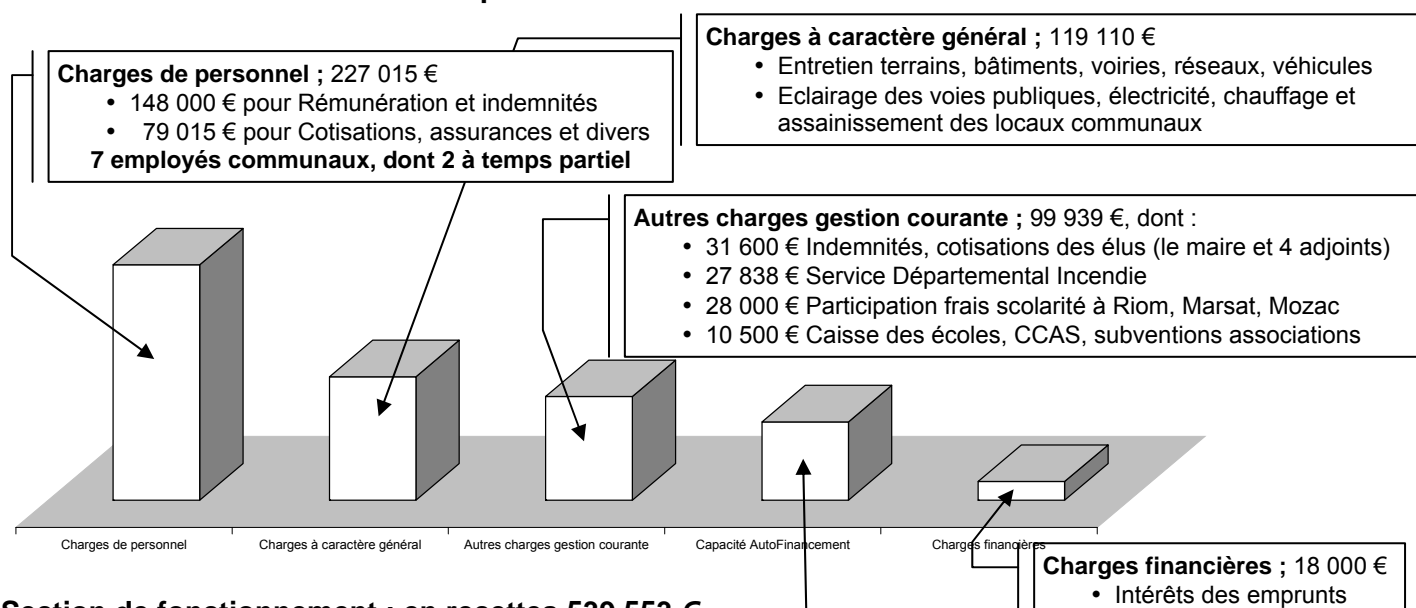
Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'augmentation	4%	4%	4%	2%	2%	4%	3%	4%	4%
Habitation	4,91	5,11	5,31	5,41	5,52	5,74	5,91	6,15	6,39
Foncier Bâti	9,15	9,52	9,90	10,09	10,29	10,70	11,02	11,46	11,92
Foncier non Bâti	42,22	43,91	45,65	46,56	47,49	49,34	50,81	52,84	54,95

Le produit des 3 taxes était de 166 710 € en 2008. Par délibération du 27 mars 2009, le Conseil a relevé de 4% le taux de chacune des 3 taxes. Compte-tenu des bases d'imposition déterminées chaque année par les services fiscaux, le produit fiscal « attendu » pour l'année 2009 est de 181 021 €.

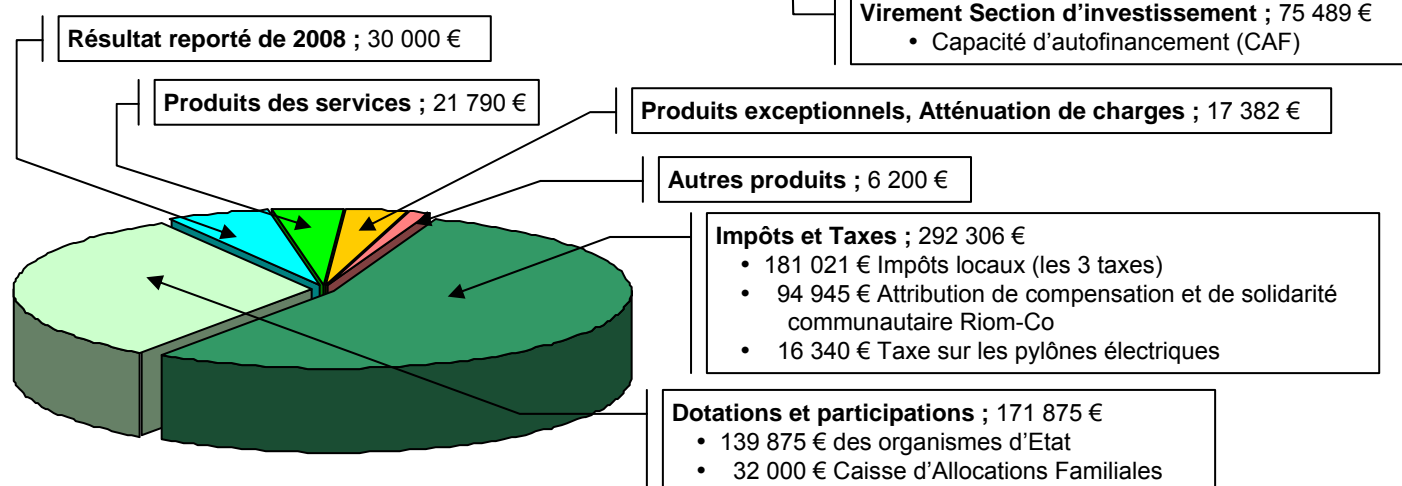
## Budget Primitif 2009

Le Budget Primitif 2009, de 1 218 900 €, en baisse de 11,9% sur le BP 2008, est composé (pour 44%) d'une section de fonctionnement de 539 553 €, en hausse de 5,2% et d'une section d'investissement de 679 347 € en baisse de 21,9%.

### Section de fonctionnement : en dépenses 539 553 €



### Section de fonctionnement : en recettes 539 553 €



### Section d'investissement : en recettes 679 347 €

Reste de 2008	Excédent de fonctionnement	Report 2008	Autres produits	Auto financement	Emprunt « d'équilibre »	Dotations FCTVA, TLE	Subventions Etat, CR, CG	Opérations patrimoniales
179 036 €	92 069 €	88 350 €	77 172 €	75 489 €	68 175 €	54 162 €	40 708 €	4 186 €

### Section d'investissement : en dépenses 679 347 €

Reste à réaliser 2008	Nouvelles opérations	Remboursement d'emprunts	Autres immobilisations financières	Opérations patrimoniales
442 228 €	128 133 €	92 900 €	11 900 €	4 186 €

Pour le reste de 2008, figurent l'aménagement de la place de la Fontaine à Saint-Genès, la réfection du chemin d'Argnat qui vient de se terminer, la réfection de la toiture de la grange communale, la rénovation de l'appartement de l'école, la restauration éventuelle de l'ancien local technique et des travaux résiduels pour le nouveau garage communal.

Nouvelles opérations : Achat de matériel (tracteur, épaveuse) pour 64 833 €, Plan Aménagement Bourg (restauration lavoir, jardinières au droit des ralentisseurs) pour 32 500 €, réfection chemin Champ du Chemin pour 12 000 €, le solde de 18 800 € pour la place de la Fontaine, un complément pour la réfection de la toiture de la grange communale, la révision simplifiée du PLU et l'achat de logiciels de comptabilité pour le secrétariat.

## Informations en bref

### ❖ Arrêté préfectoral autorisant la société SMTV à exploiter la carrière dite "Lachaud"

Par arrêté N° 08/04139 du 18/12/2008, le Préfet du Puy de Dôme a autorisé la société SMTV à exploiter la carrière de "Lachaud" implantée sur Malauzat et Châteaugay. Une copie de l'arrêté est disponible en mairie.

### ❖ Arrêté municipal N° 2009 – 025

Vu l'arrêté préfectoral N° 08/04139, le maire considérant : le début des travaux d'extension de cette carrière sur l'emprise du chemin rural n° 6, qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique à proximité de ce chantier, que la circulation des véhicules ne s'en trouvera pas empêchée par ailleurs, compte tenu des autres voies existantes ouvertes à la circulation dans ce même secteur, a arrêté : « Une portion du chemin n° 6 dit de Blanzat à Châteaugay, allant des parcelles AH152 à AH164, sur 90 m est fermée à la circulation des véhicules jusqu'au 31/12/09. Une enquête publique aura lieu pour désaffecter cette portion de chemin et d'en proposer un nouveau tracé. »

### ❖ Procédure de révision simplifiée du PLU

Le 27/02/09, le Conseil a autorisé le maire à lancer une procédure de révision simplifiée du PLU. Afin d'étendre la zone « Espace Mozac », Riom-Communauté demande l'ouverture de la zone AUi à l'urbanisation et ses services prendront en compte l'étude d'aménagement et par la suite, la réalisation des travaux. Aussi, il est judicieux de rendre urbanisable une bande de terrain de 3 500 m<sup>2</sup>, classée actuellement en zone N (zone naturelle et forestière), comprise entre la zone AUi et la zone inondable notée au PPRI. Pour se faire, cela nécessite une révision simplifiée du PLU. L'ouverture à l'urbanisation se fera en deux étapes, impliquant de mener en parallèle de la révision simplifiée une modification permettant le lancement de la première tranche.

### ❖ La Commune a pris livraison de nouveaux matériels



Les employés assurent l'entretien des espaces verts, des chemins communaux, de la voirie en période hivernale (salage et déneigement), des travaux de maçonnerie, etc. Pour mener à bien leur mission et améliorer leurs conditions de travail ils ont besoin de matériel performant. Le maire a proposé en séance du Conseil du 28/11/08 de procéder à l'achat d'un tracteur équipé d'une épareuse. Après étude des devis de fournisseurs et de leurs conditions de vente, le Conseil avait validé le choix de la société Vacher de Riom.

Le 3/06/2009, les établissements Vacher livraient le nouveau tracteur.

### ❖ Ouverture à la circulation de la déviation sud

La déviation, en reliant les RD450 et 402, est ouverte à la circulation depuis le 2 juin. Cette section constitue le dernier tronçon de l'itinéraire reliant Volvic à la RD 2009, par les RD402 et RD15. En évitant ainsi aux poids-lourds de circuler en plein bourg, cette déviation permet de sécuriser la circulation dans Malauzat et d'améliorer la qualité de vie des riverains.

Les travaux démarrés en juin 2008 ont porté sur la reprise du profil de la RD450 pour permettre une bonne perception visuelle du nouveau giratoire, la création du giratoire, la construction de la voie, l'aménagement du carrefour avec la RD15 et l'aménagement sur 200 m de la RD402. Les matériaux récupérés lors des travaux de terrassement ont été retraités sur place et réutilisés. Les travaux ont été financés par le Conseil Général pour un coût chiffré à 1 480 000 €.

A noter que toutes les voies convergeant vers le bourg à partir de la déviation sont interdites à la circulation des poids lourds sauf pour desserte locale. La Commune attire l'attention des usagers sur le respect des signalisations.

Parallèlement à l'ouverture de la déviation, le chemin d'Argnat est lui aussi rouvert à la circulation après réfection de la chaussée financée par la Commune et subventionnée par le Conseil Général.

### ❖ Avis d'enquête publique

Par arrêté du maire du 8/06/2009, une enquête publique relative au transfert des voies et équipements annexes dans le domaine public communal du Lotissement « AFU LE PEYRAT » sera ouverte du 3/07/2009 au 17/07/2009 inclus.

Monsieur JAFFEUX Jean, retraité en Architecture, a été désigné commissaire-enquêteur. Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés en mairie afin que chacun puisse les consulter aux horaires habituels d'ouverture.

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre d'enquête déposé en mairie, ou adressées au commissaire-enquêteur à la mairie. A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire sera tenu à la disposition du public.

**Le commissaire sera en mairie les vendredis 3 juillet et 10 juillet de 16h à 18h et 17 juillet de 17h à 19h.**

### ❖ Site Internet de la Commune

Après un an, ce sont plus de 18 000 pages vues par 5 500 internautes dont plus de 49 % sont originaires de la région Auvergne. Beau succès pour ce nouveau vecteur de communication. Faites-nous part de vos remarques, elles seront les bienvenues. Pour vous connecter : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.malauzat>

### ❖ Concours intercommunal des maisons fleuries

De nouveau, Riom-Communauté organise un concours des maisons fleuries. Balcons, terrasses et jardins fleuris doivent être visibles de la voie publique pour concourir. Les lauréats seront désignés par le jury intercommunal le 9 juillet 2009.

## ❖ Nouvelle procédure pour les demandes de passeport

L'arrêté du 24/04/2009 du ministre de l'intérieur a fixé la date du 9 juin 2009 pour la mise en application des dispositions concernant le passeport biométrique dans le Puy-de-Dôme.

**Ainsi, depuis le 9 juin, les demandes de passeports biométriques sont reçues uniquement dans 21 communes du Puy-de-Dôme (prochainement 22) qui ont été équipées de stations d'enregistrement, dont la commune de Riom.**

Toute demande de passeport déposée depuis le 9 juin, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, est automatiquement traitée en qualité de passeport biométrique qui devient le passeport de droit commun.

Si le préfet demeure l'autorité compétente pour l'instruction et l'autorisation de délivrance de ce titre, la mairie de Riom recueille les données personnelles des demandes émanant des Malauzais dans la station d'enregistrement et les transmet par voie informatique sécurisée à la préfecture qui instruit la demande et adresse l'ordre de production du passeport à l'Imprimerie Nationale, à Douai.

Le passeport biométrique est constitué d'un composant électronique comportant les informations nominatives du titulaire et la photographie numérisée. Cette puce est sécurisée électroniquement à un très haut niveau. Le passeport comprend en plus les empreintes digitales numérisées du détenteur du document.

### Le dépôt du dossier complet et la récupération du passeport exigent la présence du demandeur.



Pièces nécessaires au dossier de demande :

- Deux photos d'identité
- Un timbre fiscal de 88 € pour les + 18 ans, 44 € pour les 15 à 18 ans, 19 € pour les - 15 ans
- Un justificatif d'état-civil à demander dans la mairie de son lieu de naissance
- Un justificatif de domicile
- Pour les mineurs, la pièce d'identité de la personne qui a l'autorité parentale.

Les enfants ne figurent plus sur le passeport de leurs parents ; ils doivent disposer de leur propre passeport.

**Le service de l'état-civil de la mairie de Riom, se trouve en mairie centrale, rue de l'Hôtel de Ville. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 16h30 et le samedi de 8h30 à**

**12h. Tél. 04 73 33 79 00. Dans le souci d'offrir le meilleur service, les démarches liées aux passeports se font sur rendez-vous.**

Les passeports actuellement en circulation restent valides jusqu'à leur date de péremption. Pour les cartes nationales d'identité (CNI), les demandes continuent à être déposées en mairie de Malauzat.

## ❖ Plan de relance pour encourager la construction

Dans le cadre du Plan de Relance National et dans le but d'encourager la construction, le gouvernement a adopté par décret le 19/12/08 des dispositions qui, de manière temporaire modifient les règles de validité des autorisations de construire. Le décret porte à 3 ans la durée de validité initiale du permis de construire, du permis d'aménager, du permis de démolir et de la décision de non opposition à déclaration préalable en vigueur à la date du décret ou « intervenus au plus tard le 31/12/10 ». Cette prorogation est de droit et nécessite aucune formalité particulière de la part du demandeur.

Renseignements complémentaires en mairie.

**Les coordonnées de la mairie**  
1 rue de la Mairie 63200 MALAUZAT  
Tél. 04 73 79 20 06 – Fax 04 73 87 91 94  
Courriel : mairie.malauzat@wanadoo.fr

## A noter sur vos agendas

### • Bibliothèque de Riom-Communauté

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, la bibliothèque sera ouverte : mardi 14h à 20h, mercredi 10h à 12h et 14h à 18h30, vendredi 14h à 18h30.

En juillet, des travaux de rénovation se dérouleront à la bibliothèque pour améliorer l'accueil du public. Pendant les travaux, la bibliothèque fonctionne normalement sauf pendant la période du 6 au 10 juillet où elle sera fermée au public. Réouverture : le mercredi 15 juillet à 10h. Pour compenser cette gêne et encourager la lecture estivale, sera rééditée l'action menée depuis 3 ans : permettre aux lecteurs d'emprunter 20 documents pour 1 mois au lieu des 10 habituels. Les animations de la bibliothèque recommenceront dès la fin du mois d'août par un concert dans le cadre de Jazz à Riom.

### • Journées « Lire en fête » 16 et 17 octobre sur le thème « La Lune et les étoiles »

En soirée le vendredi et de 10h à 18h le samedi. A la salle Dumoulin à Riom et dans les points lecture du réseau de lecture publique le samedi matin. Nombreuses animations : contes, observations astronomiques, ateliers, spectacle.

### • Stage vidéo pour les ados « Silence on tourne !!!! » du 6 au 10 juillet

Caméra au poing, découvre et met en scène le patrimoine du pays de Riom. Avec l'aide de l'Amicale laïque et du service du patrimoine, deviens un pro de la vidéo. Tu as entre 12 et 16 ans, inscris toi dès à présent ! Nombre de places limité. Inscription obligatoire. Renseignement : 04 73 38 99 94

### o **Projet de réseau de chaleur**

Dans une démarche de développement durable, Riom-Communauté a décidé de mettre en œuvre un projet de réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au bois. Depuis 2006 des études ont été menées sur la faisabilité et le périmètre d'un tel réseau. Ce projet répond au triple objectif national de forte diminution des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, de renforcement de l'autonomie énergétique du pays par plus d'efficacité énergétique et d'un recours plus important aux énergies renouvelables. Localement, il s'inscrit dans le Plan bois énergie et développement local. L'intérêt régional est de maintenir et développer des emplois locaux par l'exploitation de la forêt.

Un réseau de chaleur comprend une production d'énergie centralisée, un réseau primaire de canalisations empruntant la voirie (publique ou privée) et aboutissant à des postes de livraison de la chaleur aux utilisateurs. Le choix du périmètre, situé au sud de Riom, a été motivé par le nombre significatif d'établissements publics, de résidences et de projets immobiliers ayant des besoins importants en chauffage et eau chaude.



### o **Ouverture du lycée du bâtiment Joël Bonté et fin des travaux des accès**

Riom-Communauté a réalisé les parkings vers les entrées du futur lycée et du futur gymnase, la voie de circulation pour les piétons et les cycles, l'accès livraison pour le lycée et aménagé les espaces verts. L'accès principal a été créé avec un carrefour à feux à hauteur de la RD 2029 et la mise en place d'une « deux fois une voie » à la place de la « deux fois deux voies » existante. L'ensemble des travaux a été financé par Riom-Communauté et le Conseil Général. Le lycée du bâtiment ouvrira à la rentrée 2009.

### o **Ouverture du multiservice de La Moutade**

Après celui de Cellule en 2006, Riom-Communauté a achevé en 2008 les travaux de réhabilitation du commerce multiservice de La Moutade. Ce dernier comprend : bar, salle de restauration, cuisine en partie équipée, espace services (internet,...) et terrasse. Un logement situé au-dessus du commerce, a également été rénové. Le « Caveau du Fort » situé place de la Mairie est ouvert au public depuis le 11 mai.

### o **Extension de la zone d'activités des Charmes à Ménétrol**

Le projet permettra l'accueil d'entreprises artisanales sur plus de 4 ha. Les travaux ont démarré le 12 mai. Le projet consiste à réaliser le terrassement, l'assainissement et le raccordement à l'eau potable et à aménager voirie et espaces verts. Le coût est évalué à 746 000 € HT, financés par Riom-Communauté, les Conseils Général et Régional et l'Etat. Six entreprises ont d'ores et déjà choisi de s'installer sur cette zone.

### o **Extension du musée Mandet**

Le musée possède une collection d'orfèvrerie ancienne très importante enrichie depuis 20 ans par des pièces contemporaines d'artistes de différentes nationalités. Afin de mettre en valeur cette collection remarquable au niveau national et ainsi de contribuer au rayonnement culturel de Riom-Communauté, un projet de réaménagement d'une partie des locaux du musée a été lancé. Celui-ci permettra l'exposition de la collection d'orfèvrerie mais aussi améliorera les conditions d'accueil pour les actions de médiation, et les conditions de travail des agents.

Les travaux démarreront en octobre et se poursuivront jusqu'en juin 2010, date à laquelle le musée rouvrira ses portes au public. Le coût des travaux est de 1 220 100 € HT, financé par le Conseil Régional, le Conseil Général, la DRAC et Riom-Communauté.

### o **Centre de tennis couverts**

Riom-Communauté ouvrira à l'automne le centre de tennis couverts dont les travaux sont en cours. Il est situé dans le quartier de La Varenne, à côté du complexe sportif Emile Pons à Riom. Les 4 courts de tennis compléteront l'offre existante sur le territoire communautaire de 18 courts dont 2 couverts. Le bâtiment aura une surface globale de 3 272 m<sup>2</sup>. Riom-Communauté aura la gestion du centre et des conventions d'utilisation seront mises en place avec les différents utilisateurs et notamment avec la Fédération de tennis de Riom-Communauté au sein de laquelle sont réunis les cinq clubs de tennis du territoire.

Le montant des travaux est estimé à 2 524 020 € TTC. Il est financé par le Centre National de Développement du Sport, le Conseil Régional, le Conseil Général et Riom-Communauté.

### o **Gymnase du futur lycée Joël Bonté du bâtiment**

Le bâtiment, construit par Riom-Communauté, sera composé d'une salle de 1 267 m<sup>2</sup> bénéficiant d'une hauteur de 9 m sous plafond, et d'une seconde salle de 300 m<sup>2</sup>, intégrant une structure artificielle d'escalade longue de 36 m, haute de 11 m, unique dans la région.

### o **Travaux à la piscine Béatrice Hess en septembre**

Certains travaux de rénovation du bâtiment auront lieu du 31 août au 20 septembre, période pendant laquelle la piscine sera fermée au public.

## Communiqué du SBA

### • La qualité du tri, un véritable enjeu ! Attention aux erreurs de tri !

Avec les bacs jaunes présentés à la collecte, la « tri attitude » est dans les mœurs. Les résultats sont encourageants avec 68 kg par habitant d'emballages recyclables collectés en bacs jaunes et 32 kg par habitant de verre collectés dans les points d'apport volontaire en 2008. Continuons et nous ne devons pas relâcher nos efforts en vue d'améliorer les rendements du tri et de diminuer les erreurs de tri. En 2008, un peu plus de 15 % du contenu des bacs est encore refusé au Centre de tri ! Ces déchets, non-conformes, sont alors transportés en centre d'enfouissement technique : le surcoût est répercuté sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est supportée par l'ensemble des usagers ! Il faut être très vigilant lorsque nous trions nos emballages. Pensons à nous poser des questions récurrentes telles que :

→ « *Puis-je mettre tous types d'objets en plastique dans le bac jaune ?* » Non, seules bouteilles et flacons en plastique sont recyclables ! Il ne faut pas mettre de sacs en plastique, de barquettes en plastique ni de pots de yaourt dans le bac.

→ « *Puis-je déposer une barquette en polystyrène dans le bac jaune ?* » Non, elle doit être déposée dans le bac vert.

### • Respect des points de présentation



Pour éviter les inconvénients liés à la collecte des bacs (perte de temps due à la multiplication des arrêts des camions, consommation de carburant, usure du matériel, nuisances sonore...) et le surcoût qui en résulte, des points de présentation ont été déterminés tout près de chez vous ! Cet effort demandé aux usagers permet de concilier une amélioration du service et une maîtrise des coûts. C'est un enjeu important ! Nous comptons sur votre compréhension. Pour faciliter la collecte, merci de positionner votre bac aligné en bordure de trottoir et les poignées dirigées vers la chaussée. Nous vous rappelons que votre responsabilité pourrait être engagée en dehors des jours de collecte ; c'est pourquoi il est important de rentrer votre bac une fois qu'il a été vidé ou le plus tôt possible.

### • Le compostage à domicile

Le compostage est un moyen bénéfique de diminuer le poids des poubelles. Cela permet non seulement de détourner des ordures ménagères les déchets « fermentescibles » et donc de réduire la quantité de déchets ; mais aussi de fabriquer un fertilisant 100 % naturel, de qualité et gratuit !



## Autres rendez-vous sur vos agendas

### • Visites animées du Pays de Riom, à 18h

- **Les belles visites de Madame Berlingo**  
Une Rimoise vous accompagne lors de votre visite guidée et vous fait partager sa passion pour sa ville. Jeudis 16/07 et 13/08, tour de l'Horloge à Riom.

### - Nouvelles balades avec Léon Larchet

Pour enchanter votre visite, Virginie Basset et Jac Lavergne, vous invitent, à un vagabondage musical à la découverte de leur univers. Jeudi 23/07, Cour du cloître à Marsat. Jeudis 30/07 et 20/08, Point accueil à Mozac. Jeudi 6/08, Eglise Saint-Jean-Baptiste à Enval.

### • Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre

### • Exposition des maquettes tactiles du Pays de Riom du 19 septembre au 6 novembre 2009

### • Horaires d'ouverture de la piscine Béatrice Hess pendant l'été



Du lundi au jeudi et le samedi de 11h à 19h, le vendredi de 12h à 22h, le dimanche de 9h30 à 17h30. Nouveauté : Les éducateurs sportifs (ETAPS) de Riom-Communauté encadrent pendant l'été un programme d'animations : natation d'entretien et aquagym pour les plus de 18 ans, jeux d'eau pour les plus jeunes. Renseignements au 04 73 64 45 50.

### • Festival de balades d'automne

Du 24 au 30/10/09 sur le territoire : les habitants font découvrir leur patrimoine architectural, naturel, culturel. Au cours de cette semaine, seront proposées de nombreuses balades-découvertes les plus variées en terme de longueur, difficulté, d'organisation et d'animation : balades de nuit, accompagnées d'artistes, dégustations, courses d'orientation, randonnées VTT, découvertes culturelles, etc. Chacun pourra trouver un ou plusieurs centres d'intérêt et découvrir divers aspects du Pays de Riom. Programme à « la carte ». Balades au choix, gratuites ou payantes.

### • Exposition Ettore Sottsass au Musée Mandet du 20 juin au 27 septembre 2009



Ettore Sottsass (1917-2007) était l'un des chefs de file du design contemporain. Dans les années 1980, il renouvelle le paysage du design, en créant le mouvement Memphis qui va devenir le modèle international de l'anti modernisme. Les œuvres présentées appartiennent aux grandes collections publiques : Fonds National d'Art Contemporain, musée des Arts décoratifs de Paris, musée d'art moderne de Saint-Etienne, Centre International du Verre ainsi qu'à la Manufacture de Sèvres et à la Maison Baccarat. Ces pièces de mobilier, céramique, verrerie, orfèvrerie, permettront d'apprécier la diversité du style de Sottsass qui a évolué depuis les débuts de Memphis jusqu'à ses dernières créations inspirées de ses voyages en Asie.

#### Informations municipales – Juin 2009

Responsable de publication : Jean-Paul Ayrat  
Rédaction et mise en page : Roger Trioux  
Imprimé par la mairie  
Ne pas jeter sur la voie publique